LAROQUE DES ALBÈRES

La lettre del Rocati

N°03 | Juillet 2026

VIVRE ENSEMBLE | NOTRE COMMUNE | LE MOIS EN IMAGES

FOCUS

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

DÉBROUSSAILLER, C'EST PROTÉGER SON HABITATION… ET TOUT LE VILLAGE

Dans une commune exposée au risque incendie, le débroussaillement n'est pas une simple formalité administrative. C'est un geste de prévention, de sécurité et de solidarité. Un terrain entretenu ralentit la progression du feu, limite son intensité, protège les habitations et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. Le débroussaillement concerne chacun d'entre nous, et ses effets dépassent largement les limites d'une propriété privée : un seul terrain insuffisamment entretenu peut fragiliser tout un quartier.

UNE OBLIGATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE

Les obligations légales de débroussaillement visent à réduire le risque à la source. Elles ne cherchent pas à sanctionner pour sanctionner, mais à éviter qu'un départ de feu ne devienne un sinistre majeur.

EN CAS DE DÉBROUSSAILLEMENT INSUFFISANT

- la commune peut mettre en demeure le propriétaire et faire réaliser les travaux d'office, avec recouvrement des frais ;
- le préfet peut prononcer une amende administrative pouvant aller jusqu'à 50 € par m² non débroussaillé ;
- une amende pénale peut également être prononcée par le juge ;
- si l'absence de débroussaillement a favorisé la propagation d'un incendie détruisant le bien d'autrui, la sanction peut aller jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende ;
- en cas de sinistre sur votre logement, l'assureur peut appliquer une franchise supplémentaire pouvant atteindre 5 000 €.

ANTICIPER PLUTÔT QUE SUBIR

Agir avant l'été, entretenir régulièrement les abords des constructions, réduire les combustibles végétaux et éviter l'accumulation de végétation sèche : c'est une responsabilité individuelle et un engagement collectif. En débroussaillant correctement, chacun contribue à la protection de son habitation, de ses voisins, des secours et de notre cadre de vie commun. Les précisions sur les obligations légales de débroussaillement sont disponibles sur le site :
www.prevention-incendies66.com

FEUX INTERDITS

Il est interdit de porter ou d'allumer du feu dans les massifs forestiers : bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Cette interdiction, prévue par l'article L. 131-1 du Code forestier, s'applique toute l'année, sauf dérogations et conditions fixées par l'arrêté préfectoral en vigueur. Seuls sont tolérés les foyers spécialement aménagés ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale et signalés sur place. **Les imprudences restent la principale cause des départs de feux. Vigilance de tous :** les incendies menacent la population, les pompiers, les sols, la faune, les paysages et les peuplements forestiers.

RAPPEL BIODIVERSITÉ

organisez-vous pour éviter la période de nidification et préserver les haies, les sols et les habitats utiles à la faune.

NOTRE CENTRE ANCIEN DEVIENT PIÉTONNIER POUR L'ÉTÉ

La borne escamotable est mise en service rue Arago afin de mieux réguler l'accès des véhicules au centre historique. Cette installation répond à un objectif simple : améliorer la sécurité, préserver la qualité de vie dans les rues les plus contraintes du village et mieux organiser la circulation dans un secteur patrimonial où l'espace public est limité.

La borne ne modifiera pas, à elle seule, l'ensemble des conditions de circulation ou de stationnement dans le centre ancien. Elle ne créera pas de places supplémentaires et ne supprimera pas toutes les difficultés rencontrées. **Son rôle est plus ciblé :** limiter et encadrer l'accès des véhicules dans la zone concernée, afin de réduire les passages non nécessaires, de sécuriser les déplacements piétons et de préserver le cadre de vie des habitants du centre ancien.

Comme pour tout nouvel équipement de régulation, une période d'adaptation sera nécessaire. **À l'issue de l'été, un bilan sera réalisé afin d'évaluer le fonctionnement du dispositif, d'identifier les éventuelles difficultés et, si nécessaire, d'apporter les ajustements utiles**. De nombreuses communes touristiques et centres anciens ont déjà recours à ce type d'équipement et l'installation de la borne rue Arago s'inscrit dans cette même logique d'organisation progressive d'amélioration du fonctionnement du cœur de village.

> Vous pouvez adresser vos remarques par mail : **mairie@laroque-des-alberes.fr** ou directement à l'accueil ou un registre est ouvert.

UN PEU D'ORGANISATION

Prenez vos précautions
les samedi et dimanche il n'y aura pas de délivrance de badge

Pour les spectacles, les personnes à mobilité réduite devront faire la demande à la Police Municipale et il leur sera donné un code temporaire valide de 1 à plusieurs jours en fonction de la date du spectacle.

L'arrêté municipal est consultable en mairie

LE MOIS EN IMAGES

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Un vide-grenier toujours aussi attendu

Porté par le Foyer Laïque, accompagné par les services techniques et soutenu par de formidables bénévoles, **ce rendez-vous annuel a une nouvelle fois réuni le village dans une belle ambiance**. Rocatines, Rocatins et Rocatinous ont participé nombreux.





Les Cousettes

La réfection des chaises de la mairie est une belle réussite collective. Grâce au savoir-faire et à l'engagement des bénévoles, le bureau du Maire gagne en chaleur, en couleur et en convivialité pour accueillir les Rocatines et les Rocatins.

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Sortie vélo

Lundi 11 juin, la classe de CM1-CM2 accompagnée de parents, a fait une matinée vélo.





Les CM2 au Puig Neulós

Les 6 et 7 juin, les élèves de CM2 ont vécu leur traditionnel week-end au Puig Neulós. Au programme : randonnée, efforts, entraide, souvenirs partagés et une belle fierté à l'arrivée.

À vos agendas JUILLET 2026 AU 15 AOÛT

- **Programmation de la Maison de la Culture** ***(cf. newsletter ou FB)***
- **Mardi 7 juillet** l'association Laroque Art et Culture : ***soirée catalane*** cochonnet à la broche et musique au théâtre de verdure
- **Vendredi 10 juillet** : Mairie : ***les Vents d'Anges*** : de 17h30 à 23h30 au théâtre de verdure
- **Samedi 11 juillet** : ***Chorale*** au théâtre de verdure
- **Mardi 14 juillet** : mairie : ***fête du 14 juillet*** à la place du Catalan
- **Mardi 21 juillet** : ***Rallye*** au théâtre de verdure et au vivier : + d'info à l'office du tourisme
- **Jeudi 23 juillet** : ***Soirée gourmande*** au théâtre de verdure le soir
- **Samedi 25 juillet** : l'association BBCAA (école de basket de Brouilla) : ***Bal*** au théâtre de verdure
- **Du vendredi 31 juillet au 2 août 2026** : l'association Laroc Festiv, ***la Saint Felix : journée et soirée au théâtre*** de verdure et salle Cami Clos
- **Mardi 4 août et mardi 18 août** : ***Rallye*** au théâtre de verdure et au vivier : + d'info à l'office du tourisme
- **Samedi 8 août** : par l'association la Roca Team Poms : ***bal de pom-pom girl*** le soir au théâtre de verdure
- **Dimanche 9 août** : ***Marché de créateur*** au théâtre de verdure de 17h à 23h
- **Samedi 15 août** : par l'association Papillon de nuit : ***grand loto*** au théâtre de verdure

LA COMMUNE AGIT

- **DES BLOCS DE BÉTON ONT ÉTÉ INSTALLÉS À L'ENTRÉE DU STADE POUR ÉVITER L'INSTALLATION ESTIVALE DE CAMPING-CARS ET DE CARAVANES :** Le stationnement reste autorisé aux voitures et la salle polyvalente accessible.



- **RENCONTRE CCAS PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ :** le CCAS de Laroque-des-Albères a organisé deux réunions d'échanges avec les professionnels soignants du territoire dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux actuellement menée par la commune.
- **DES VOLONTAIRES MOBILISÉS POUR LA PROTECTION DU MASSIF DES ALBÈRES :** Une séance de maintien et de perfectionnement des acquis de la RISC s'est tenue à Laroque des Albères. Elle a réuni des volontaires d'Argelès-sur-Mer, de Villelongue-dels-Monts et de Laroque des Albères. Animée par Jean-Luc Chivot et Francis Ravillion.



- **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : LES ÉLUS SE FORMENT À LA GESTION DE CRISE :** Les élus ont participé à une formation consacrée au Plan Communal de Sauvegarde, outil indispensable pour organiser l'action municipale en cas d'événement majeur ou de crise. Animée avec l'appui du SDIS 66, du Capitaine Grégory Koral et de Monsieur Éric Dufes.

Vous voulez recevoir cette newsletter par mail ?
Envoyez : nom prénom et adresse à
accueil@laroque-des-albères.fr

MAIRIE DE LAROQUE DES ALBÈRES - 18, rue du Docteur Carbonneil - 66740 Laroque des Albères - Tél. : 04 68 89 21 13
mairie@laroque-des-alberes.fr - **www.laroque-des-alberes.fr**

Bulletin d'information réalisé par la mairie. **CRÉDITS PHOTOS** : SERVICE COMMUNICATION **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : GÉRARD PUJOL
Imprimé sur papier certifié PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique